

C'était déjà assez. Mais se faire dire par la suite qu'on avait échafaudé tout son raisonnement sur des prémisses erronées, sans se le faire souligner, c'est encore pis. J'invite chacun des membres de cette commission à faire un examen de conscience et à considérer l'opposition sous ce jour.

Permettez-moi d'illustrer le problème en présentant un tableau tiré de cadastres établis en 1964; on y voit les fluctuations importantes de la population des quatre circonscriptions de l'Est de l'Ontario qui sont proposées: Renfrew-Lanark, Leeds, Stormont-Dundas et Grenville-Carleton. Monsieur l'Orateur, si la Chambre veut bien y consentir à l'unanimité, j'aimerais faire consigner au compte rendu un court tableau pour illustrer la question.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député fasse inscrire au hansard le tableau qu'il a mentionné?

Des voix: D'accord.

(Note de l'éditeur: Voici le tableau en question):

Changement numérique et proportionnel, entre le recensement de 1961 et l'année 1964, de la population des circonscriptions proposées par la commission de délimitation des circonscriptions électorales

	1961	1964	Changement	
			Change- ment net	propor- tionnel
Renfrew-Lanark	55,418	55,671	+ 253	+ 0.46%
Leeds	62,656	60,587	- 2,069	- 3.3 %
Stormont-Dundas	68,233	67,980	- 253	- 0.37%
Grenville-Carleton	63,715	79,694	+15,979	+25.08%

L'hon. M. Bell: Comme le tableau l'indique, dans l'espace de trois ans, la circonscription de Grenville-Carleton qu'on propose a vu sa population augmenter de 25 p. 100, alors que, dans les circonscriptions avoisinantes, la population est restée à peu près au même point. Personne n'ignore que, depuis l'année 1964, pour laquelle j'ai fourni les chiffres, la population de Renfrew, de Lanark, de Leeds ou de Stormont-Dundas n'a pour ainsi pas changé.

• (7.10 p.m.)

D'autre part, la croissance a été exceptionnelle dans Grenville-Carleton, notamment dans le canton de Nepean, comme le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) le sait fort bien. Les meilleures prévisions que je puisse faire en ce moment, c'est que la population de Grenville-Carleton, selon la proposition de la commission, qui est de 88,000

[L'hon. M. Bell.]

habitants à l'heure actuelle, en avril 1966, dépasse déjà l'écart de 25 p. 100 du quotient. La commission trouve-t-elle raisonnable d'établir une nouvelle circonscription électorale dans une région dont la population est déjà trop grande d'après la loi adoptée par le Parlement?

Si l'on extrapole le taux actuel de croissance pour le prochain recensement de juin 1967, il est probable que la circonscription de Grenville-Carleton proposée par la commission aura une population d'au moins 120,000. Elle atteindra peut-être même le double du quotient. D'autre part, les circonscriptions avoisinantes ne changeront sans doute pas beaucoup. Plus de 60 p. 100 de la population de Grenville-Carleton se trouverait dans un canton suburbain, Nepean, qui se trouve juste au sud et à l'ouest d'Ottawa. J'exhorte la commission à tenir compte des réalités de la vie et à réexaminer la délimitation en fonction des chiffres de septembre 1965, qu'elle peut trouver dans les listes d'évaluation actuellement disponibles.

La dernière opposition du rapport de l'Ontario se lit comme il suit:

4. La commission n'a pas tenu compte des remarques importantes et réfléchies que des conseils municipaux, des organismes locaux, des représentants politiques et plusieurs autres personnes spécialisées ont formulées.

Je demande à la commission de l'Ontario d'envisager sérieusement ces remarques réfléchies, de les examiner et de les réexaminer et de les réévaluer. Je tiens à dire à la commission ce que je dirais si je me trouvais en présence du juge Richardson et de ses collègues. Je n'ai jamais entendu autant de protestations contre l'attitude d'un tribunal public au sujet de la façon dont les audiences ont été tenues.

M. Winkler: Je suis d'accord.

L'hon. M. Bell: Je suis content de voir que le député de Grey-Bruce (M. Winkler) est de mon avis. Je puis dire sans crainte de me tromper que chaque fois que nous en avons parlé à nos collègues à la Chambre, nous avons entendu les mêmes plaintes dans chaque région de l'Ontario. Je pense qu'elles sont motivées. La commission devrait chercher maintenant, à cette étape tardive, à faire disparaître les sentiments qu'on éprouve à son égard; en effet, on estime qu'elle a été arrogante et arbitraire, qu'elle n'a pas tenu compte de bon nombre d'instances.

Je demande à la commission d'examiner attentivement le mémoire soumis par M. George Inrig, personnalité autorisée dont les qualités ne sont pas amoindries, du moins à